

VILLE DE PORT EN BESSIN – HUPPAIN 15 Rue Docteur Camille Huet

Tél. 02.31.21.72.12 – <u>laurence.thomasse@portenbessin-huppain.fr</u>

DEMANDE D'AUTORISATION OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR UNE INSTALLATION

(Etalages, contre-étalages, terrasses ouvertes, contre-terrasses, écrans, jardinières, chevalets, panneaux mobiles, etc...)

	ISSEMENT:
NUMERO SIREN:	
NOM et PRENOM DU DEMAN	NDEUR:
<u>FONCTION</u> :	
ADRESSE DE L'ETABLISSEM	<u>ENT :</u>
<u>N° DE TELEPHONE :</u>	
MAIL DE L'ETABLISSEMENT	<u>r:</u>
> SOLLICITE LA MISE	EN PLACE D'UNE TERRASSE OUVERTE :
Création	
Modification	
changement de propriétaire	
Extension (voisinage)	(joindre impérativement l'autorisation accordée)

Type d'établissement :	⊔ Dar			
	\square restaurant			
	□ autre (à préciser)			
DIMENSIONS :				
SOIT LINE SURFACE TOT	ALE DE :			

DOCUMENTS A JOINDRE

La demande doit comporter obligatoirement les pièces suivantes :

- L'imprimé type dûment complété et signé ;
- Le document Kbis, de moins de 3 mois, émanant du greffe du Tribunal de Commerce ;
- Une photo du secteur concerné, qui doit permettre d'appréhender tout l'environnement de la future terrasse (mobilier urbain, plantations... éventuels existants);
- Un plan côté et suffisamment large pour montrer l'insertion de la terrasse dans son environnement: ce plan précise l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et aux occupations voisines existantes (mobilier urbain, potelets, plantations ...);
- L'attestation d'assurance « responsabilité civile » de l'exploitant.
- Une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public projetée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers. Elle doit notamment montrer le caractère démontable des installations.

➤ <u>SOLLICITE L'AMENAGEMENT DE LA TERRASSE</u> :

	NOMBRE	COULEUR	MATERIAU
TABLES			
CHAISES			
PARASOL			
JARDINIERES			
AUTRES (brumisateurs, appareils d'éclairage, chauffage)			

Toute publicité est interdite sur les mobiliers, seul le nom de l'établissement peut être mentionné sur les parasols et les mobiliers de délimitation sans que les lettres excèdent une hauteur de 20 cm.

- POUR LA POSE D'ECRANS DE DELIMITATION (OU JOUEES) remplir le formulaire de déclaration préalable qui sera instruit par le service instructeur après avis de l'Architecte des Bâtiments de France
- **POUR LA POSE D'ENSEIGNE (pose − modification − changement)** remplir le **formulaire de demande d'autorisation de pose d'enseigne** qui sera instruit par le service instructeur après avis de l'Architecte des Bâtiments de France

	DESCRIPTIF (DIMENSION, MATERIAUX UTILISES, ETC)	EMPLACEMENT
CHEVALET		
PANNEAU MOBILE		

☞ JOINDRE : UN PLAN CADASTRAL AVEC SITUATION DU CHEVALET OU PANNEAU MOBILE ET UNE PHOTO

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je m'engage à me conformer aux dispositions du règlement des terrasses remis avec cette
demande et à m'acquitter auprès de la Ville de Port-en-Bessin-Huppain des taxes et
redevances afférentes à son occupation privative.
Date

Signature du demandeur :